



## PROCÈS-VERBAL

Réunion ordinaire du Conseil d'établissement de l'école Sainte-Geneviève

Mercredi 29 septembre 2021, 19h15  
En présentiel à la bibliothèque de l'école

### Étaient présents :

|       |                          |  |
|-------|--------------------------|--|
| Mmes. | Amélie Légaré            | membre enseignante                                     |
|       | Émilie Fournier          | membre parent – vice-présidente                        |
|       | Jennifer Chabot          | membre - personnel de soutien                          |
|       | Véronique Bouchard       | Directrice   |
|       | Geneviève Bédard         | membre – service de garde                              |
|       | Camille Côté-Beauvillier | membre enseignante                                     |
|       | France Julien            | membre de la communauté<br>(maison des grands-parents) |
|       | Marie-Ève Rheault        | membre - professionnelle                               |
| MM.   | Sébastien Boucher        | membre parent – président - trésorier                  |
|       | Dany Houde               | membre parent  |
|       | Guy Labrecque            | membre parent  |
|       | Karl-Alexandre Jahjah    | membre parent  |

### Étaient absents :

M<sup>me</sup> Audrey Racette (membre de la communauté  
(maison des jeunes))

## 1. OUVERTURE

### 1.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

La séance du premier conseil d'établissement 2021-2022 est ouverte à 19 h 15.

Le quorum étant atteint, M<sup>me</sup> Bouchard, la directrice de l'école, souhaite la bienvenue aux membres. M<sup>me</sup> Chabot agira à titre de secrétaire pour la réunion.

### 1.2 Présentation des membres du CÉ 2021-2022

Chacun des membres se nomme et mentionne son rôle au sein du CÉ.

### 1.3 Adoption de l'ordre du jour

La directrice fait une lecture de l'ordre du jour préalablement transmis aux membres. M. Boucher propose de retirer le point 3.6 portant sur les états financiers. M<sup>me</sup> Bouchard propose d'ajouter en 7.1 les délais d'inscriptions aux journées pédagogiques et en 7.2 les tirelires de Leucan.

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>CE-016-21-22-001</b> | M. Boucher propose l'adoption de l'ordre du jour ainsi modifié, M. Houde appuie la proposition et le projet d'ordre du jour est adopté à l'unanimité. |
|-------------------------|---|

#### 1.4 Adoption des procès-verbaux du 2 juin, 16 juin et 25 août 2021

Les membres ont reçu les procès-verbaux par courriel.

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>CE-016-21-22-002</b> | Il est proposé par Monsieur Boucher d'adopter le procès-verbal du 2 juin 2021 tel quel et l'adoption est votée à l'unanimité. |
|-------------------------|---|

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>CE-016-21-22-003</b> | Il est proposé par Madame Fournier d'adopter le procès-verbal du 16 juin 2021 tel quel et l'adoption est votée à l'unanimité. |
|-------------------------|---|

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>CE-016-21-22-004</b> | Il est proposé par Madame Bédard d'adopter le procès-verbal du 25 août 2021 tel quel et l'adoption est votée à l'unanimité. |
|-------------------------|---|

#### 1.5 Suivi aux procès-verbaux

Aucun suivi.

#### 1.6 Intervention du public

Madame Julien nous informe de ce qui suit. La maison des grands-parents fonctionne maintenant partiellement. La lecture de contes et des activités de correspondances sont en cours. Les bénévoles de l'aide aux devoirs ont bien hâte de pouvoir offrir à nouveau leurs services auprès des jeunes.

## 2. FORMATION DU CÉ 2021-2022

### 2.1 Nomination d'un(e) secrétaire

Le secrétariat du CÉ peut être comblé par un membre.

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>CE-016-21-22-005</b> | Madame Bouchard propose M <sup>me</sup> Jennifer Chabot au poste de secrétaire, M. Guy Labrecque appuie et c'est approuvé à l'unanimité. |
|-------------------------|--|

### 2.2 Nomination d'un président d'élection

Un président d'élection doit être nommé.

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>CE-016-21-22-006</b> | M. Boucher propose M <sup>me</sup> Bouchard, directrice de l'école pour présider les élections. Elle accepte et est élue à l'unanimité. |
|-------------------------|---|

### 2.3 Élection à la présidence du CÉ

Le conseil doit élire son président.

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>CE-016-21-22-007</b> | M. Labrecque propose M. Sébastien Boucher à la poursuite de la présidence du CÉ et ce dernier est élu à l'unanimité. |
|-------------------------|--|

Tous les membres félicitent M. Boucher.

### 2.4 Élection à la vice-présidence du CÉ

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>CE-016-21-22-008</b> | M <sup>me</sup> Fournier se propose pour renouveler son mandat à la vice-présidence. M. Houde appuie la proposition qui est adoptée à l'unanimité. |
|-------------------------|--|

Mme Fournier est félicitée par tous les membres.

## 2.5 Élection du trésorier

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>CE-016-21-22-009</b> | Il est proposé par Monsieur Boucher qu'il agisse à titre de trésorier pour l'année à venir et l'adoption est votée à l'unanimité. |
|-------------------------|---|

## 2.6 Nomination des membres de la communauté (2)

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>CE-016-21-22-010</b> | M <sup>me</sup> France Julien pour la maison des grands-parents est proposée par M. Houde et approuvée à l'unanimité. |
|-------------------------|---|

Une place demeure vacante et serait à combler par quelqu'un en lien avec la maison des jeunes.

## 2.7 Dénonciation d'intérêt direct ou indirect

Chaque membre est invité à compléter deux documents d'ici la fin de la soirée et les remettre à madame la directrice.

## 2.8 Rôles et responsabilités d'un CÉ

Mme Bouchard explique que le CÉ est un lieu de consultation, concertation et de décision. Les décisions doivent être prises dans l'intérêt des élèves.

## 2.9 Formation obligatoire pour les membres du CÉ

Une formation en ligne d'une trentaine de minutes est à suivre pour tous les nouveaux membres d'ici Noël. Le lien pour y accéder nous sera transmis par madame Bouchard.

## 2.10 OPP (point ajouté)

M. Boucher propose M. Jahjah comme membre qui fera le relais avec l'Organisation pour la participation des parents. M<sup>me</sup> Bouchard lui fera parvenir les adresses courriel des parents. Elle communiquera avec lui pour les demandes. M<sup>me</sup> Fournier propose d'ajouter l'onglet OPP au site internet de l'école. M<sup>me</sup> Bouchard en prend la responsabilité.

# 3. DÉCISION

## 3.1 Adoption du calendrier des séances du CÉ pour 2021-2022

Présentation du calendrier des rencontres pour l'année 2021-2022.

- Mercredi, le 29 septembre 2021
- Mercredi, le 27 octobre 2021
- Mercredi, le 24 novembre 2021
- Mercredi, le 26 janvier 2022
- Mercredi, le 30 mars 2022
- Mercredi, le 25 mai 2022
- Mercredi, le 15 juin 2022
- Mercredi, le 24 août 2022

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>CE-016-21-22-011</b> | M. Jahjah propose l'adoption du calendrier tel que présenté et c'est accepté à l'unanimité |
|-------------------------|--|

Si les conditions sanitaires le permettent, il est prévu que les rencontres se tiennent en présentiel à la bibliothèque de l'école.

### 3.2 Adoption des règles de régie interne du CÉ

Notons que dans le cas où le CÉ faisait le choix de se rencontrer virtuellement de façon courante, il faudrait prévoir un encadrement plus formel aux règles de régie interne relativement à cette façon de procéder. M. Boucher nous questionne sur le cadre que nous attendons des séances virtuelles. Par exemple, garder les caméras ouvertes comme première proposition. Si la rencontre virtuelle est choisie, elle sera virtuelle du début à la fin, donc nous ne ferons pas de formules hybrides.

Sous proposition d'un membre, adoptée à l'unanimité, une séance à huis clos pourra être retenue le temps de régler une situation jugée problématique. M<sup>me</sup> Fournier propose de formuler une phrase générale à l'effet que les invités sont bienvenus, mais qu'ils doivent respecter le décorum de la rencontre. Nous nous gardons la possibilité d'ajourner les rencontres au besoin.

Dans le cas de rencontres virtuelles, les frais de gardiennage sont également assumés par le CÉ.

Concernant le dédommagement monétaire pour la participation aux CÉ, M<sup>me</sup> Bédard propose un tarif de 10\$/heure pour le gardiennage des enfants et M<sup>me</sup> Chabot approuve la proposition qui est acceptée à l'unanimité.

Un taux de 0,45\$/Km est également prévu pour les frais de transport.

Pour le prochain CÉ, il est demandé à chacun des membres d'arriver avec une prévision de leurs frais de gardiennage et de déplacements (kilométrage).

Les règles de la régie interne seront retravaillées et présentées pour approbation lors d'un prochain CÉ.

### 3.3 Approbation Caisse scolaire Desjardins

M<sup>me</sup> Bouchard propose de renouveler le partenariat avec Desjardins pour la Caisse scolaire. M<sup>me</sup> Fournier s'informe à savoir si d'autres institutions financières auraient approché l'école ce qui est répondu par la négative.

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>CE-016-21-22-012</b> | M. Jahjah propose alors de renouveler le partenariat entre l'école et Desjardins et c'est approuvé à l'unanimité. |
|-------------------------|---|

### 3.4 Approbation des activités nécessitant un déplacement à l'extérieur ou changement aux heures régulières

Monsieur Houde propose de faire appel à l'OPP pour les sorties même si ce ne sont pas les parents des enfants du groupe.

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>CE-016-21-22-013</b> | Considérant la liste des activités présentées pour tous les niveaux scolaires et considérant la réponse favorable de tous les parents sondés pour les frais supplémentaires, il est proposé par M. Houde que la liste des activités soit approuvée. Suivant l'absence d'objection, la proposition est acceptée à l'unanimité. |
|-------------------------|---|

### 3.5 Approbation des contenus en éducation à la sexualité

Madame la directrice présente la planification annuelle des contenus relatifs à la sexualité. Elle rappelle que pour les élèves de la 1<sup>ère</sup> à 6<sup>e</sup> année, les contenus sont obligatoires, mais pour le préscolaire c'est à la discrétion des enseignants.

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>CE-016-21-22-014</b> | Considérant la grille horaire présentée, considérant que les membres de l'équipe enseignante recommandent le statu quo, M <sup>me</sup> Fournier propose d'approuver la planification du contenu et c'est approuvé à l'unanimité. |
|-------------------------|---|

### 3.6 Rapport financier du CÉ 2020-20211

Ce point sera traité au prochain CÉ. (retrait lors de l'adoption de l'ordre du jour)

## 4. CONSULTATION ET DISCUSSION

### 4.1 Moozoom

Moozoom : Capsules éducatives décrites comme bien intéressantes et portant sur différents sujets. L'enseignant identifie un besoin chez le jeune et collabore avec le parent via la plateforme. Ces capsules ont été peu utilisées l'an dernier. Le prix de base pour l'abonnement annuel est de 375 \$ auquel s'ajoutent 4,50\$ par élève. Nous questionnons la possibilité de recourir à un autre outil pour soutenir les parents. Nous avons accès à un budget de 2300\$ qui peut être utilisé de différentes façons. M<sup>me</sup> Bédard affirme que si nous faisons la promotion de la plateforme et l'utilisons davantage, cela pourrait être très intéressant. De plus, les TES de l'école ont déjà fait des capsules sur les règles de vie en septembre 2021.

Comme l'enjeu de l'accès aux capsules lorsqu'elles ne sont pas présentées en classe est soulevé par M<sup>me</sup> Fournier, M<sup>me</sup> Bédard propose que les TES puissent débloquent le contenu pour les parents d'un enfant auprès duquel ils font une intervention.

Considérant le désir de l'équipe-école de choisir un outil rapidement et considérant que les frais d'abonnement annuel sont les mêmes peu importe le moment de l'abonnement, il a été décidé, pour cette année, de poursuivre avec Moozoom. Nous en évaluerons la portée d'ici la fin de l'année scolaire et nous renseignerons quant aux autres possibilités pour les années suivantes.

### 4.2 Fondation

Si le CÉ veut créer une fondation pour la cour d'école, c'est possible, mais le centre de service scolaire ne s'impliquera pas.

Si une fondation était créée, la campagne de financement ne serait plus qu'associée à la revitalisation de la cour, mais pourrait perdurer dans le temps et servir à d'autres projets. D'autres écoles ont des fondations en lien avec leur projet éducatif comme le profil international et ici ce serait Inisport. La fondation et le CÉ seraient 2 entités distinctes, mais la fondation pourrait financer des projets proposés par le CÉ.

Au prochain CÉ, M. Labrecque présentera les enjeux reliés à la campagne de financement et ce qu'impliquerait la création d'une fondation. Ceci donnera également suite à la prochaine rencontre du comité de la cour d'école.

### 4.3 Parascolaire

Nous avons reçu une offre du RSEQ. M<sup>me</sup> Bédard, responsable du service de garde, mentionne que l'école serait en mesure d'offrir 1 soir de gymnase par semaine et 2 soirs d'activités dans les locaux de musique et la bibliothèque. Les membres parents sont consultés pour cibler les activités offertes cet automne.

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>CE-016-21-22-015</b> | Le Karaté, Sientifix et le tennis sont proposés par M <sup>me</sup> Fournier, appuyés par M. Labrecque et approuvés à l'unanimité. |
|-------------------------|--|

### 4.5 Stratégie routière

Il nous reste un budget de 270\$ à utiliser pour la sécurité routière et la ville vient d'ouvrir une nouvelle campagne pouvant offrir jusqu'à 3000 \$ si nous choisissons de nous impliquer.

Pour le 270\$ restant, nous envisageons d'acheter des bracelets fluorescents à velcro pour l'Halloween qui seront réutilisables pour les sorties en soirée.

Nous envisageons aussi le retour des brigadiers élèves pour assurer la sécurité des marcheurs.

Le sujet sera ramené au CÉ du 27 octobre 2021.

## 5. COUR D'ÉCOLE

La première réunion de l'année a eu lieu le 20 septembre dernier et la prochaine sera le 8 novembre 2021. Une ressource en lien avec l'architecture est recherchée pour soutenir le projet.

## 6 INFORMATION

### 6.1 Information de la présidence du CÉ et correspondance reçue

Aucune nouvelle correspondance en ce début de mandat.

### 6.2 Information de la directrice

Nous accueillons 328 élèves cette année. Nous recevons depuis le début de l'année plusieurs enfants immigrants qui ne parlent pas français, mais qui s'intègrent tout de même très bien en classe. La diversité culturelle et l'entraide observées dans notre école sont magnifiques.

Les bulletins de cette année vaudront pour 40 % et 60 % de l'année scolaire. Les parents ont reçu, via l'info-parents, toute l'information sur les dates des communications et bulletins ainsi que celles prévues pour les rencontres avec les enseignantes.

Pour les rencontres de parents de début d'année, le taux de participation des parents aux rencontres virtuelles a été très bon. Cette formule semble bien répondre aux besoins des parents en contexte de pandémie.

Nous réaliserons notre première activité rassembleuse cette année. La grande marche du défi Pierre Lavoie est à venir le 15 octobre 2021 pour tous nos élèves. La participation des parents de l'OPP sera bienvenue pour veiller à la sécurité lors d'une marche dans le quartier.

### 6.3 Information du personnel

M<sup>me</sup> Bédard tient à souligner que l'équipe du service de garde est complète à notre grande joie. De plus, elle vante le succès de nos journées pédagogiques. Le nombre d'inscriptions est très élevé proportionnellement au nombre d'élèves. Les ateliers et les périodes d'études devraient revenir aux périodes de fin de journée bientôt.

M<sup>me</sup> Légaré souligne le beau début d'année.

### 6.4 Information du Comité de parents

Il n'y a pas encore eu de comité de parents. La première rencontre se tiendra le 13 octobre 2021 et M. Boucher y assistera.

## 7 AUTRES SUJETS

### 7.1 Délais d'inscriptions pour les journées pédagogiques

Le CÉ doit déterminer le nombre de jours que nous laissons pour les inscriptions aux journées pédagogiques. Comme nous laissons beaucoup de temps et que cela occasionne des difficultés au niveau de la préparation, l'équipe du service de garde souhaite apporter une modification aux délais d'inscriptions.

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>CE-016-21-22-016</b> | Considérant le délai de 7 jours du mercredi au mercredi avec un rappel le mardi proposé par M <sup>me</sup> Bédard, M. Boucher accepte sous réserve que les parents soient bien informés du changement de procédure. M. Jahjah propose d'approuver le changement qui est adopté à l'unanimité. |
|-------------------------|--|

### 7.2 Tirelire de Leucan

Leucan a sollicité l'école pour sa campagne de financement de tirelire pour l'Halloween.

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>CE-016-21-22-017</b> | M. Jahjah propose d'approuver la campagne de financement de Leucan pour l'Halloween, la proposition est adoptée à l'unanimité. |
|-------------------------|--|

## 8 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 8.1 Date de la prochaine rencontre

La prochaine séance du conseil d'établissement de l'école Sainte-Geneviève aura lieu le mercredi 27 octobre 2021 à 19 h 15 à la bibliothèque de l'école.

### 8.2 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 21 h 50 par M<sup>me</sup> Légaré, appuyé par M<sup>me</sup> Chabot, que la séance soit levée.



Sébastien Boucher, président

Véronique Bouchard, Directrice